



Avenant n° 1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire »

Convention n° 17_051

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

Organisme visé par les articles L112-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale

Dont le siège est situé 93024 BOBIGNY CEDEX

Représentée par son Directeur son Directeur général, Tahar BELMOUNES.

Ci – après dénommée « Caf »

Et

Mairie des Lilas

96 rue de Paris – BP 76 – 93261 LES LILAS CEDEX

Représentée par Monsieur Daniel GUIRAUD, son Maire.

Numéro de SIRET : 219300456 00015

Ci – après dénommé(e) « le partenaire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » signée par les parties le 7 avril 2017.

Article 2 – Modifications de la convention

La convention d'accès susvisée est ainsi modifiée :

L'article 8 « missions du partenaire » est remplacé par les éléments suivants :

- Mission n°1 : Calcul de la participation financière des familles
- Mission n°2 : Accueil du jeune enfant et de l'adolescent

Article 3 – Date de prise d’effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par les parties ci-dessous.

Article 4 – Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention d’accès à « Mon Compte Partenaire » sont inchangées.

Elles demeurent applicables en ce qu’elles ne sont pas contraires au présent avenant, lequel prévaut en cas de contradiction.

Fait à BOBIGNY en deux exemplaires, le 19 janvier 2018

Pour la Caf de la Seine-Saint-Denis - 4 AVR. 2018	Pour la Mairie des Lilas
<p data-bbox="175 795 446 840">Le Directeur général</p>  <p data-bbox="351 1075 702 1176">Romain Gardelle Sous-directeur en charge du développement territorial</p> <p data-bbox="207 1232 430 1265">Tahar BELMOUNES</p>	<p data-bbox="790 784 901 817">Le Maire</p>   <p data-bbox="790 1220 981 1254">Daniel GUIRAUD</p>